

Arrêté du ministre du transport et de l'équipement du 6 juin 2011, portant approbation de la modification du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité de bureau d'études approuvé par l'arrêté du 9 février 2009 tel que modifié par l'arrêté du 23 mars 2010.

le ministre du transport et de l'équipement,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 9 février 2009, portant approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité de bureau d'études, tel que modifié par l'arrêté du 23 mars 2010.

Arrête :

Article unique - Est approuvée la modification du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité de bureau d'études approuvé par l'arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 9 février 2009 susvisé.

Tunis, le 6 juin 2011.

Le ministre du transport et de l'équipement

Yacine Ibrahim

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

